

MARGUERITE d'Alegre.

MARGUERITE d'Alègre est septième enfant et sixième fille d'Armand II d'Alegre et d'Elisabeth de Chalencon.

En 1263, elle est donataire de *1000 sols monnoye du Puy* dans le testament de son Père.

1277. Abbesse du couvent de St Pierre des Chazes, elle prononce le « serment à l'évêque de Clermont », le dimanche de l'an 1277 où « l'Introït commence par *Misericordias* » (Anselme).



Ecu des abbesses de Saint-Pierre des Chazes.

En janvier 1281 elle donne procuration générale à Armand de Rochegude, damoiseau (registre G. 261, aux Arch Haute Loire). La même année elle est dite abbesse dans la donation de leurs droits de dîme à Fontanes près Chaspuzac, faite par Guillaume et Bernard Dalmas, damoiseaux à l'abbaye des Chazes (fonds de l'évêché, registre de la cour de l'évêché alors en régale, fol. 71, r^o et v).

Lascombe nous apprend (rep. des hommages de l'évêché du Puy) que la même année, elle rend hommage pour ces mêmes biens à Guillaume de la Roue évêque du Puy. Elle prend l'engagement de lui payer chaque année « *deux tiers d'un cartal avoine, mesure du Puy* ».

En 1298, elle est dite « **Margarita de Alegrio** ».

Un parchemin jadis scellé, publié dans les Tablettes du Velay (t. V, p. 222), conservé aux archives du département de la Lozère (G, Chapellenies) la donne alors comme abbesse de Chazes, présentant à Guillaume Durand évêque de Mende, Vital Armand, pour la cure de Venteuges devenue vacante au décès de Jean Ferri qui en était le titulaire.

En 1300 elle est mentionnée dans une charte que reproduit dom Estiennot dans « *antiquitates in dioecesi Vellavorum* » (loc. cit. cap. XLI).

1313. Lascombe (op. cit. p. 172) nous dit que, le 11 août 1313, avant sa mort, elle manda ses procureurs Pons Motet et Guillaume Tournet, clerks, pour rendre hommage à l'évêque du Puy de la moitié de la dîme du mas de Fontanes qu'elle tenait en fief, comme abbesse des Chazes.



Le site des Chazes

D'après les « Chroniques des Abbesses des Chazes » (extraits donnés par G. Joubert), et d'après le répertoire de la « série G. ADHL, on apprend ce qui suit :

1277. Marguerite d'Alegre succède à Guillemette de Peyre. D'abord religieuse aux Chazes, elle rend hommage à « l'évêque arverne » en tant qu'abbesse, en **1277**, le dimanche ou *l'introït* commence par « *misericordias* »

1281. En janvier 1281, Marguerite d'Alegre donne procuration générale à Armand de Rochegude damoiseau, à l'effet de poursuivre une instance contre le prieur de Chaspuzac. (ADHL. G. 261)

1281. Marguerite d'Alegre fait un échange avec Giraud de St-Arcons. Dans ce traité sont citées 15 « Dames des Chazes » de cette époque dont **Faydide d'Alegre** et **Petronille d'Alegre**, toutes deux « dames des Chazes ».

Sceau des Chazes appendu à cet acte, avec St-Pierre debout, modestement vêtu, tenant deux clefs adossées, la main gauche sur sa poitrine. Légende : « S. CONVENTUS DE CASIS. »

1282. Le 8 septembre 1282, les damoiseaux Guillaume et Bertrand Damas donnent à l'abbaye représentée par son abbesse Marguerite d'Alegre, des droits de dîmes sur le village de Fontannes, paroisse de Chaspuzac, sous réserve de l'hommage à l'Evêque du Puy, qui est rendu la même année par Marguerite d'Alegre à Guillaume de la Roue. L'abbesse s'engage à lui verser annuellement deux tiers d'un cartal d'avoine mesure du Puy.

1283. Le jeudi avant la fête de la nativité de la vierge, Marguerite d'Alegre, abbesse, consent à un échange de propriété et de revenus avec Bompard coseigneur de Langeac. Le procureur est encore Armand de Rochegude.

1286. 1287. Marguerite d'Alegre abbesse, reçoit une donation de Pons de Montlaur, sgr de Prades. Damas de Vissac cède à l'abbaye des dîmes de Beaune (en Velay) et de Navat paroisse de Saint-Arcons.

1290. Marguerite d'Alegre donne l'investiture à Jean Mollin, de Vissac, pour son acquisition récente du moulin de Limagne, à Cacheresse.

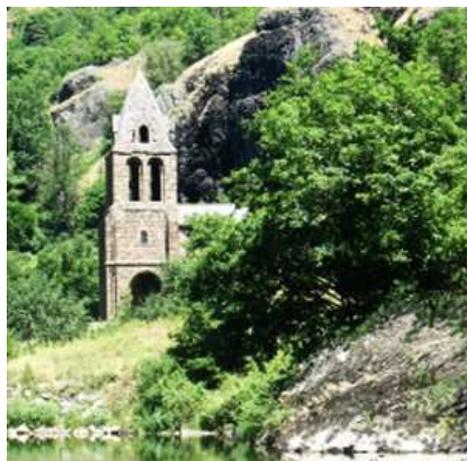
1298. Avec la prieure dame Léone, Marguerite d'Alegre, abbesse, propose à l'évêque de Mende Guillaume Durand, la candidature de Vital Armand comme nouveau curé de Venteuges en remplacement de Jean Ferri.

1300. 1306. Marguerite d'Alegre ratifie un accord entre l'évêque du Puy et l'hospice de dames de Vorey, et transige avec Gilberte de Solignac.

1308. 1311. Le 29 décembre 1308, Marguerite d'Alegre achète pour 100 livres tournois , des cens, revenus et rentes assis sur des terres autour de l'abbaye, notamment à Vergues, Charraix et la Vernède, qui étaient à noble Pons de Montlaur et de Prades. Par la suite ces terres seront rachetées par Guillaume de Montlaur archidiacre de Tournai. Le procureur de l'abbesse étant alors le clerc Guillaume Tournel.

1311. Bertrand de Ceysac fait une donation à l'abbaye des Chazes, Marguerite d'Alegre étant abbesse, le lundi après l'octave de l'Assomption.

1313. Le 11 août 1313, Marguerite d'Alegre rend hommage à l'évêque du Puy pour la dîme de Fontannes par. Chaspuzac. Ses clercs sont alors Guillaume Tournel et Pons Montel.



Chapelle Sainte-Marie des Chazes, dépendance de Saint-Pierre

Le nécrologue dit que Marguerite d'Alegre mourut un 2 août, et que, pour le jour anniversaire de sa mort, elle lègue aux dames du couvent, le pain, le vin et deux parts de viande : « *II augusti obiit domna Margarita de Alegrio abbatissa de Casis quae legavit pro obitu suo panem et vinum et duas carnes* ».



Vestiges du couvent, à Saint-Julien des Chazes.

Le nom des « Chazes » vient de ce que les abbesses vivaient dans des maisons, des « cases » : en occitan patoisant « tzases », prononcé en Français, « chazes ». Il en était de même à Lavaudieu (anciennement Comps, puis Valis Dei). L'abbaye de Pébrac et celle de Lavaudieu formaient avec les sites des Chazes, un vaste ensemble religieux monastique sur les bords de l'Allier et de la Senouire voisine, au carrefour des diocèses de Mende, du Puy et de Clermont (puis Saint-Flour au début du XIVe s) dont ils dépendaient.